

PROPOSITION RIFSEEP POUR LA FILIÈRE ITRF – CSA du 07/11/2025

INGÉNIEUR D'ÉTUDES (IGE)

Dans le cadre du travail interacadémique de convergence du régime indemnitaire du SIAS entre les trois académies, il est proposé une revalorisation de l'IFSE des ingénieurs d'études (IGE) hors DRASI. Cette évolution vise à tenir compte de la technicité des fonctions des IGE non informaticiens en mettant en cohérence leur régime indemnitaire avec celui des attachés d'administration (AAE).

Groupe IFSE	Fonctions exercées	Plancher ministériel annuel	Plafond IFSE	Plancher académique annuel pour les agents n'ayant pas de fonction informatique	Montant annuel IFSE actuel	Montant annuel IFSE revalorisé	Comparatif IFSE annuel AAE
1	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de division en rectorat - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage, chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau 	5300,00	29750,00	18000,00	19450,00	/	Entre 21344,00 et 17678,00 (G1)
2	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division ou de service en rectorat ou services interacadémiques ou direction régionale - Chef de division en DSDEN - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 - Chef de bureau de rectorat - Cadre transversal rattaché à la direction - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage, chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1 	4460,00	27200,00	8600,00	9815,00	12074,00	12074,00 (G3)
3	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage, chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 - Chef de bureau en DSDEN - Responsable statistique - Statisticiens 	3880,00	23800,00	7548,00	8736,70	10612,00	10612,00 (G4)

INGÉNIEUR DE RECHERCHE (IGR)

Afin de maintenir une cohérence dans les écarts de montants d'IFSE entre les corps des IGE et des IGR, les groupes 2 et 3 des IGR ont été revalorisés. En effet, la revalorisation des IGE avait conduit à un niveau d'IFSE supérieur à celui perçu par certains IGR, rendant nécessaire un ajustement.

Groupe IFSE	Fonctions exercées	Plancher ministériel annuel	Plafond IFSE	Plancher académique annuel pour les agents n'ayant pas de fonction informatique	Montant annuel IFSE actuel	Montant annuel IFSE revalorisé
1	- Chef de division en rectorat - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité - Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau	9 400,00	35 700,00	18 500,00	19 877,50	/
2	- Adjoint à un chef de division ou de service en rectorat ou services interacadémiques ou direction régionale - Chef de division en DSDEN - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 - Chef de bureau en rectorat ou responsable d'une structure équivalente - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières - Chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1 ou expert de haut niveau	7 200,00	32 300,00	8 850,00	10 082,75	12 243,00
3	- Chargé de mission - Responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel	6 000,00	29 750,00	7 800,00	9 017,00	10 951,00